

Informatique - Logiciel de gestion du Conservatoire de Musique - Contrat avec la Société AXE INFORMATIQUE

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le Service Informatique de la Ville de Besançon a développé en 1988, pour les besoins du Conservatoire de Musique une application informatique prenant en charge :

- les inscriptions,
- le suivi de la scolarité des élèves,
- la facturation des droits d'écolage,
- la location des instruments,
- l'organisation des examens...

De nombreuses écoles de musique, à la recherche de solutions informatiques, ont contacté nos services et se sont montrées très intéressées par l'achat du logiciel.

S'agissant d'installer ces programmes, de former le personnel et d'adapter le logiciel, notre Service Informatique ne dispose pas des structures suffisantes pour assurer ces missions.

Nous nous sommes donc tournés vers la Société AXE INFORMATIQUE (située à Thise) qui avait participé à l'élaboration du réseau, pour assurer la diffusion du logiciel.

Les conditions de diffusion seront les suivantes :

- la Ville de Besançon conserve la propriété du logiciel,
- la Ville de Besançon percevra une redevance de 50 % du prix du logiciel,
- le prix de vente du produit est fixé à 25 KF HT pour une version monoposte, et 40 KF HF pour une version réseau. Ces prix sont révisés annuellement par référence à l'indice Syntec (valeur avril 1989 : 135,8),
- la convention est établie pour une durée de trois ans, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal est invité à accepter ces propositions et à autoriser M. le Député-Maire à signer le contrat avec la Société AXE I NFORMATIQUE.

Après en délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.